

# ANTISÉMITES ET ANTISÉMITISME À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS SOUS LA III<sup>E</sup> RÉPUBLIQUE

**Laurent Joly**

**Belin** | *Revue d'histoire moderne et contemporaine*

**2007/3 - n° 54-3**  
**pages 63 à 90**

**ISSN 0048-8003**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2007-3-page-63.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Joly Laurent, « Antisémites et antisémitisme à la Chambre des députés sous la III<sup>e</sup> République »,  
*Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2007/3 n° 54-3, p. 63-90.  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

### Antisémites et antisémitisme à la Chambre des députés sous la III<sup>e</sup> République

Laurent Joly

Presque toutes les grandes crises politiques qui ont marqué l'histoire de la Troisième République – le scandale de Panama, l'affaire Dreyfus, l'agitation ligueuse des années 1933-1935, l'opposition au Front populaire – se sont accompagnées d'intenses campagnes antijuives. Devenu un phénomène littéraire et de presse avec Édouard Drumont – auteur à succès de *La France juive* (1886) puis fondateur du quotidien *La Libre Parole* (1892) –, l'activisme antisémite gagne la rue au moment de l'affaire Dreyfus. Des milliers de brochures, de papillons et de chansons sont distribués par les camelots des grandes villes<sup>1</sup> ; des manifestations antisémites ont lieu à travers tout le pays<sup>2</sup>. Dans les années 1930, groupements et journaux spécialisés connaissent une seconde jeunesse. Tracts, inscriptions et meetings hostiles aux Juifs font leur retour dans le paysage politique.

Lieu majeur d'expression du politique et véritable cœur du pouvoir sous la Troisième République, la Chambre des députés n'a pas été épargnée par l'antisémitisme, qui trouve à s'y exprimer lors de l'affaire Dreyfus puis à la fin des années 1930, mais aussi, plus sporadiquement, tout au long de son histoire. La présente contribution se propose de retracer et de caractériser les manifestations de l'antisémitisme parlementaire. En quoi se distinguent-elles des formes traditionnelles de l'agitation antijuive ? Comment un courant d'idées adapté aux mœurs journalistiques du temps (début de la liberté de la presse, violences récurrentes des débats et des polémiques, etc.) trouve-t-il des relais dans un environnement où l'esprit de corps, la tolérance et le libéralisme sont censés régner ? De quelle manière les députés antisémites sont-ils perçus par leurs collègues ? Et quelle est la résonance du discours antijuif parlementaire hors de la Chambre des députés ? D'autre part, peut-on percevoir une évolution dans

1. Jean-Yves MOLLIER, *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004.

2. Stephen WILSON, *Ideology and Experience. Antisemitism in France at the Time of the Dreyfus Affair*, Londres-Toronto, Associated University Press et Fairleigh Dickinson University Press, 1982 ; Pierre BIRNBAUM, *Le moment antisémite. Un tour de la France en 1898*, Paris, Fayard, 1998.

l'usage de ce type de discours et dans ses significations ? Comment, ainsi, interpréter la constitution d'un groupe antisémite au début de la législature 1898-1902 ou l'agression, près de quarante ans plus tard, du président du Conseil Léon Blum par le député catholique Xavier Vallat ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous nous fonderons sur un ensemble de sources croisées. Tout d'abord, le dépouillement du compte rendu intégral des débats parlementaires publié au *Journal officiel*. Sténographiée et rédigée par le « service du compte rendu intégral », cette retranscription constitue la version officielle des débats (du point de vue juridique notamment). On peut néanmoins la compléter en consultant le compte rendu analytique, recension sur le vif des débats, rédigée par un autre service et qui peut présenter des différences avec la version du *J.O.*<sup>3</sup>. Généralement, ces comptes rendus « officiels » retranscrivent les débats dans une langue lissée et font l'impasse sur les interruptions les plus grossières. En outre, ils ne décrivent pas précisément l'attitude des orateurs, leur gestuelle, leur état d'esprit, et n'informent pas sur le nombre de députés présents dans l'hémicycle. L'impact réel du discours antisémite au sein même de la Chambre et à l'extérieur de celle-ci ne peut donc être appréhendé que si l'on recourt à la consultation de la presse de l'époque. La plupart des grands journaux nationaux et régionaux font suivre les débats du Palais Bourbon par des rédacteurs parlementaires, lesquels donnent souvent une vision plus vivante et colorée des affrontements politiques. Enfin, les notes de police apportent des informations précieuses sur le fonctionnement interne du mouvement antijuif français et les relais qu'il est susceptible de trouver au sein de la Chambre des députés.

### L'ÉMERGENCE DU DISCOURS ANTISÉMITES SUR LA SCÈNE PARLEMENTAIRE

#### *Antisémites et antisémitisme à la Chambre jusqu'en 1895*

Jusqu'au début des années 1890, l'antisémitisme, présent à l'état plus ou moins latent dans l'imaginaire et la culture politique de beaucoup de citoyens<sup>4</sup>, ne se manifeste jamais, ou presque, dans la sphère parlementaire. L'Assemblée nationale élue pour faire la paix avec l'Allemagne se dissout le 31 décembre 1875. Les élections de janvier 1876 voient l'avènement d'une Chambre des députés largement dominée par les républicains. À cette époque, les parlemen-

3. Le compte rendu analytique est rédigé par les secrétaires des débats, qui occupent une fonction prestigieuse et bien rémunérée. Il reprend l'essentiel des débats et des interventions ; il est valable dans l'immédiat et surtout utilisé par les journalistes. Sa valeur juridique ne dépasse pas 24 heures. On peut consulter cette source à la bibliothèque de l'Assemblée nationale. Le compte rendu intégral se fonde sur la sténographie mise au point par les sténographes des débats puis révisée par les sténographes-réviseurs. C'est la version la plus complète et fiable. Le service du compte rendu intégral se charge également de collationner l'ensemble des documents parlementaires à paraître au *Journal officiel*.

4. Sur la construction et la circulation de l'image répulsive du juif dans l'antisémitisme moderne, voir les analyses et les études de cas présentées par Marie-Anne MATARD-BONUCCI (ed.), *Antisémythes. L'image des Juifs entre culture et politique (1848-1939)*, Paris, Nouveau monde éditions, 2005.

taires juifs, comme Adolphe Crémieux et Alfred Naquet, sont respectés par leurs collègues. À la mort du premier, des funérailles nationales sont votées<sup>5</sup>. Par ailleurs, la proposition de loi relative au rétablissement du divorce défendue avec acharnement par Naquet à la Chambre puis au Sénat au début des années 1880 ne suscite aucun antisémitisme dans les débats, malgré le caractère sensible du projet. L'intéressé est surnommé « M. Divorce », mais sa courtoisie et sa sincérité lui valent le respect de ses adversaires. Les attaques antisémites développées à son égard par Drumont dans *La France juive* et ailleurs n'ont pas d'écho au Parlement. En 1894, il est encore applaudi par l'extrême gauche et publiquement soutenu par d'anciens camarades boulangistes<sup>6</sup>.

Et pourtant, les élections de 1889 ont amené à la Chambre plusieurs élus boulangistes proches ou admirateurs d'Édouard Drumont. Citons les plus notables : l'écrivain Maurice Barrès, élu à Nancy au terme d'une campagne violemment antisémite<sup>7</sup> ; Lucien Millevoye, bonapartiste, membre de la Ligue antisémitique (LA) ; Francis Laur, fils adoptif de George Sand, élu à Saint-Denis sur un programme antijuif ; Jules Delahaye, directeur du quotidien monarchiste *Le Journal d'Indre-et-Loire*. Ce dernier est un antisémite virulent, collaborateur de *La Libre Parole* de Drumont, qui atteint la célébrité en révélant l'ampleur du scandale de Panama lors de la séance du 21 novembre 1892. Mais c'est Laur qui inaugure le type du spécialiste en antisémitisme, que la Chambre devra subir à chaque législature jusqu'à la Première Guerre mondiale. Tout au long de son mandat, le député de Saint-Denis interpelle le gouvernement sur divers scandales financiers et sur l'« emprise » des Juifs et des étrangers sur l'économie nationale. Ses incantations suscitent l'indifférence générale ou la franche hilarité de ses collègues<sup>8</sup>. Pâle agitateur, inconsistant mais violent<sup>9</sup>, Laur est cependant un précurseur, dans son genre : « avant les autres, il a compris l'efficacité politique de l'antisémitisme », note Bertrand Joly<sup>10</sup>.

Après les élections de 1893, la Chambre perd Laur et Millevoye, qui ne se sont pas représentés, ainsi que Delahaye battu, mais elle voit arriver de nouveaux disciples de Drumont : Théodore Denis, Henri Michelin et surtout le vicomte d'Hugues, 34 ans, élu dans les Basses-Alpes. Porte-parole autoproclamé de l'antisémitisme, Hugues est le seul parlementaire « qui ait inscrit dans

5. Au Sénat, seuls 91 sénateurs de droite s'opposent à ce projet de loi. *Journal officiel*, débats au Sénat, séance du 12 février 1880, p. 1651, p. 1676. 344 sénateurs votent en faveur de ce projet de loi.

6. *Journal officiel*, débats à l'Assemblée nationale (désormais *J.O.*, y compris pour la Chambre des députés qui fait suite à l'Assemblée nationale), séance du 15 mars 1894, p. 528.

7. Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, Presses de la FNSP, 1972, p. 233-234.

8. Voir plusieurs exemples dans Laurent JOLY, « L'entrée de l'antisémitisme sur la scène parlementaire française. Le débat sur l'« infiltration juive » à la Chambre en mai 1895 », *Archives juives*, n° 38/1, 2005, p. 126 (n. 13-14).

9. En janvier 1892, il frappe le ministre de l'Intérieur en pleine séance.

10. Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900). Boulangisme, ligue des patriotes, mouvements antidreyfusards, comités antisémites*, Paris, Honoré Champion éditeur, 1998, p. 229.

son programme électoral la question juive », comme il s'en vante en 1895<sup>11</sup>. À Paris, le jeune aristocrate fréquente assidûment les milieux antisémites<sup>12</sup>, mais est relativement discret à la Chambre.

Dans ces années précédant l'affaire Dreyfus, les députés de sensibilité antisémite sont de plus en plus nombreux, des catholiques, tel Armand de Baudry d'Asson, aux socialistes, sensibles à la rhétorique anticapitaliste de l'antisémitisme, en passant par les rescapés du boulangisme, comme Marcel Habert<sup>13</sup>, et les représentants d'Algérie hostiles au décret Crémieux<sup>14</sup>. À droite, l'antisémitisme appartient à l'univers de pensée des catholiques, ralliés ou non ; à gauche, il est relativement banal de proclamer, comme le fait le député socialiste René Viviani en février 1895, son souci de « combattre les juifs [là] où ils se présentent à nous avec cette rapacité légendaire qui fait d'eux les meilleurs intendants de l'exploitation capitaliste (*applaudissements à l'extrême gauche*)<sup>15</sup>. »

Pour autant, l'activisme antisémite de presse et de meeting, incarné par Édouard Drumont, Jules Guérin ou le marquis de Morès, ne compte que peu de partisans à la Chambre des députés. Interpellé par Camille Dreyfus qui, « sous le coup de l'émotion » de la mort d'un officier juif, tué en duel par Morès à la suite d'une série d'articles antisémites, s'interroge sur l'acceptation des Juifs dans l'armée et la nation, le ministre de la Guerre Charles de Freycinet répond : « Messieurs, dans l'armée, nous ne connaissons ni israélites, ni protestants, ni catholiques (*Applaudissements.*) ; nous ne connaissons que des officiers français, sans acception d'origine. (*Nouveaux applaudissements.*) » Le député bonapartiste Paul de Cassagnac intervient, sans finesse : « La presse juive a attaqué les officiers catholiques. Nous demandons le respect pour tous ! (*Bruit.*) »<sup>16</sup>.

D'autres parlementaires souhaitent aborder de front la question de l'« influence » juive dans l'État et la société, et, plus ou moins ouvertement, remettre en cause la place des Juifs dans la communauté nationale. En janvier 1895, le comte de Pontbriand, qui rejoindra le groupe antisémite dans la législature suivante, dépose une proposition de loi tendant à réserver les postes d'officiers dans l'armée et la marine ainsi que toute fonction administrative et élective aux citoyens français depuis au moins trois générations. Alors qu'au même moment, *La Libre Parole* mène campagne contre Dreyfus et les « traîtres de sa race », ce projet vise implicitement les Juifs, supposés s'être infiltrés dans les plus hautes sphères de l'État depuis la défaite de 1870 et la loi de naturalisation de 1889. Il est rejeté par 267 voix contre 173<sup>17</sup>.

11. *J.O.*, séance du 25 mai 1895, p. 1479.

12. Archives Nationales, Paris (désormais AN), F<sup>7</sup> 12461, notes de police, 22 novembre 1897 et 25 février 1898.

13. Voir une intervention antisémite de Marcel Habert, *J.O.*, séance du 10 mai 1894, p. 750.

14. Voir L. JOLY, art. cit., p. 116-117.

15. *J.O.*, séance du 21 février 1895, p. 476.

16. Son collègue Cunéo d'Ornano défend ensuite ce point de vue de manière assez longue et verbeuse. *J.O.*, séance du 25 juin 1892, p. 919-920.

17. L. JOLY, art. cit., p. 117. L'ex-boulangiste de gauche Henri Michelin, rallié à Drumont, dépose une proposition similaire cachant la même arrière-pensée antisémite. B. JOLY, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 283.

*Le débat sur l'«infiltration juive» de mai 1895*

« Le juif trafique de toutes choses, et quand il n'a pas autre chose à vendre, il vend sa patrie ».  
Théodore DENIS, 25 mai 1895<sup>18</sup>.

Le 11 février 1895, dans la foulée du projet Pontbriand, Théodore Denis dépose une interpellation « sur les faits qui ont amené la révocation d'un trésorier payeur général et sur les mesures qu'il [le gouvernement] compte prendre pour arrêter la prédominance des Juifs dans les diverses branches de l'administration française. » Né en 1858, avocat de formation, Denis a été élu en 1893 à Dax sous l'étiquette républicaine. Il fréquente depuis son arrivée dans la capitale les milieux antisémites, et c'est Drumont en personne qui l'a documenté pour cette interpellation<sup>19</sup>.

Avant que la date ne soit fixée, Alexandre Ribot, président du Conseil, prend la peine de répondre à son « honorable collègue ». Il promet de « rétablir les bonnes et saines habitudes d'autrefois » dans l'administration tout en regrettant que son « honorable collègue » y mêle une « question de religion »<sup>20</sup>.

Après plusieurs reports, l'interpellation de Denis est enfin inscrite à l'ordre du jour le 25 mai. Ce renvoi à plus de deux mois est en soi une marque de dédain de la part de la Chambre, qui décide d'y joindre l'interpellation du vicomte d'Hughes portant « sur les dangers de l'infiltration incessante de la race juive ».

Après plusieurs semaines de patience, Théodore Denis peut enfin s'exprimer. L'affaire qui a motivé sa demande d'interpellation est anecdotique et n'est évidemment qu'un prétexte : il s'agit d'un fonctionnaire juif révoqué pour avoir favorisé deux escrocs qui se trouvent également être juifs. Partant de ce fait, Denis généralise ; il pourfend le décret Crémieux, dénonce l'usure pratiquée par les Juifs en Algérie, stigmatise les « Juifs allemands » et insiste sur l'« invasion juive » dans les hauts postes de l'État, les ministères, les préfectures, etc. Si les Juifs ont envahi l'administration du pays, argumente-t-il, c'est par une volonté délibérée de destruction de la France : « Ce qu'il faut surtout, c'est déformer l'esprit public, changer l'état d'âme de la nation, détruire le caractère propre du peuple, le transformer jusqu'à ce qu'il puisse subir sans résistance la domination juive »<sup>21</sup>.

Appâtant l'extrême gauche socialiste, il évoque les scandales financiers et politiques « juifs », se réfère enfin à Édouard Drumont, « que vous ne me permettriez pas de ne pas citer dans ce débat », puis dénonce la mainmise « d'Israël » sur les trois principales forces politiques représentées, selon lui, à la Chambre : le parti au pouvoir, opportuniste (Joseph Reinach), le boulangisme de gauche (Alfred Naquet), le boulangisme de droite (Arthur Meyer). Pour finir, il exhorte le gouvernement à « paralyser cette force redoutable ». Son discours reçoit des « Applaudissements sur divers bancs »<sup>22</sup>.

18. Compte rendu analytique (désormais CRA), séance du 25 mai 1895, p. 40.

19. B. JOLY, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 127.

20. *J.O.*, séance du 11 février 1895, p. 265.

21. *J.O.*, séance du 25 mai 1895, p. 1474.

22. *Ibid.*, p. 1476, p. 1478.

Le vicomte d'Hugues lui succède à la tribune. Le député des Basses-Alpes annonce d'entrée son intention d'aller plus loin que son collègue. Les Juifs forment une race « inassimilable », explique-t-il en substance, avant d'achever son intervention sur une proposition, inspirée de Drumont, tendant à la « reprise » des biens volés par les Juifs aux contribuables français<sup>23</sup>. Il dépose un ordre du jour réclamant également l'exclusion des Juifs des fonctions publiques.

Le troisième orateur à prendre part au débat est le député socialiste Gustave Rouanet<sup>24</sup>. En 1890, ce dernier a publié dans *La Revue socialiste* un article remarqué contre l'antisémitisme<sup>25</sup>. Il s'intéresse de près au mouvement antijuif et connaît Drumont, avec lequel il entretient des « rapports très suivis »<sup>26</sup>. Rouanet fait partie de ces socialistes qui ont vu dans l'antisémitisme un foyer d'agitation contre le capitalisme et tenté, un temps, de l'utiliser. Le 25 mai 1895, il estime que la « question juive » existe mais qu'elle est inséparable de la « question sociale ». Les antisémites, argumente-t-il, constatent des faits, mais leur racisme ainsi que leurs intérêts de classe leur font reporter toutes les responsabilités sur les Juifs<sup>27</sup>.

Après ces trois discours, la séance du 25 mai 1895 touche à sa fin, et la suite de la discussion est renvoyée au lundi 27 mai. « On peut trouver que c'est beaucoup de temps dépensé à un débat qui ne saurait aboutir à aucune conclusion pratique », regrette le chroniqueur du *Temps*<sup>28</sup>, tandis que l'éditorialiste du *Courrier du Centre* note de manière plus ironique : « La Chambre ne paraît pas pressée d'aborder les questions sérieuses. Comme l'écrit le *Journal des Débats*, elle liquide avec une majestueuse lenteur les interpellations arriérées. Celle d'hier sur la “question juive” se poursuivra demain, ce qui fera deux séances bien utilement employées »<sup>29</sup>.

Cette seconde journée consacrée à la « question juive » n'attire pas grand monde. Beaucoup de députés présents préfèrent discuter dans les couloirs ou à la buvette. Le premier orateur inscrit est Alfred Naquet<sup>30</sup>. L'intéressé se décrit d'entrée comme un assimilé qui prêche « la fusion » des Juifs « dans la grande masse des citoyens français ». Ne reniant pas ses origines, en raison, dit-il, de la campagne antisémite commencée depuis dix ans, il choisit de ne pas répondre directement à ses « honorables collègues » Denis et Hugues, préférant faire un exposé général sur la « question juive » et l'incohérence de l'antisémitisme. Sa

23. *Ibid.*, p. 1482.

24. Gustave Rouanet (1855-1927), député de la Seine de 1893 à 1914, militant et historien socialiste, collaborateur au *Cri du Peuple* de Jules Vallès en 1883, contribue au lancement de *La Revue socialiste*, dont il devient le directeur, puis collabore à *L'Humanité*.

25. Gustave ROUANET, « La question juive et la question sociale », *La Revue socialiste*, tome XI, janvier-juin 1890, p. 219-234.

26. AN, F<sup>7</sup> 12459, note de police, le 4 juin 1898.

27. *J.O.*, séance du 25 mai 1895, p. 1486-1487.

28. « L'interpellation d'hier », *Le Temps*, 27 mai 1895.

29. « Correspondances particulières. Paris, 26 mai », *Le Courrier du Centre*, 28 mai 1895.

30. Sur Naquet, voir P. BIRNBAUM, *Les fous de la République. Histoire politique des Juifs d'État de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992, p. 316-332.

courtoisie, son humour et sa hauteur de vue contribuent à ce que le débat se poursuive dans la sérénité<sup>31</sup>, d'autant plus que, comme l'orateur « parl[e] le pur langage de la raison et du droit, la plupart des bancs [sont] vides dans la salle »<sup>32</sup>...

Alors que de nombreux députés réclament la clôture de la discussion après ce discours fleuve, un orateur d'extrême gauche, Emmanuel Chauvière, prend la parole quelques instants, reprenant sans originalité les thèmes développés l'avant-veille par Rouanet.

Après ces cinq interventions, il revient au gouvernement de répondre et d'apporter une conclusion à la discussion. C'est le ministre de l'Intérieur, Georges Leygues, qui s'exprime (Ribot n'ayant pas pris la peine d'assister au débat de ce lundi). À ses yeux, un tel débat ne « demande pas de conclusion ». Il se félicite de la « discussion très ample, très libre », qui a eu lieu sans les « polémiques » du dehors, mais, ajoute-t-il, les « discours enflammés » des orateurs antisémites ne contiennent aucune proposition concrète. Ainsi aucun d'entre eux n'a osé demander explicitement d'« exclure les israélites de toutes les fonctions publiques, même de celles qui exigent un examen ou un concours ». C'est la preuve, se réjouit-il, de l'impossibilité de « renier » l'égalité proclamée par la Révolution française : « Ces juifs, vous les avez admis dans vos rangs, vous avez été les chercher dans leur exil, oseriez-vous dire, après un siècle, que vous allez les rejeter ? » Cela dit, le ministre ne nie pas les « abus » de certains Juifs, qui peuvent manquer « de tact » et se livrer à des « intrigues ». Mais tout cela ne regarde pas le gouvernement : « C'est la société qui doit réformer ces abus, ce n'est pas le Gouvernement qui peut le faire »<sup>33</sup>.

Ce discours pondéré reçoit tout naturellement les applaudissements de la partie centrale de la Chambre. Baudry d'Asson décide alors de se mêler au débat. Dans une ambiance à peine plus agitée, il se propose d'apporter le « remède » aux maux exposés par Denis et Hugues en suggérant de retirer la nationalité française aux Juifs. Il lit ensuite son exposé des motifs devant des collègues qui ne le prennent pas au sérieux<sup>34</sup>. La séance commence à sombrer dans le ridicule, et elle se termine dans l'agitation, le vicomte d'Hugues, ayant repris la parole, ergotant sur le nombre de préfets juifs en poste en France.

Le débat prend fin avec le vote de l'ordre du jour pur et simple – sanction habituelle des débats jugés oiseux –, qui est adopté par 299 voix contre 206<sup>35</sup>. Le libéralisme parlementaire mais aussi, dans le contexte du début de l'affaire

31. *J.O.*, séance du 27 mai 1895, p. 1493-1500.

32. DELUNS-MONTAUD, « Lettre de la Chambre », *La Petite Gironde*, 28 mai 1895.

33. CRA, séance du 27 mai 1895, p. 54. La version du *J.O.* apparaît beaucoup plus lénifiante. Ne niant pas le manque de scrupule de certains Juifs dans le domaine des affaires, il estime que « la faute de quelques-uns ne saurait rejaillir sur la collectivité » : « Et puis ils ne sont pas les seuls qui aient failli. Dans toutes les religions, dans toutes les races il y a le bon et le mauvais grain qu'il faut savoir séparer l'un de l'autre » *J.O.*, séance du 27 mai 1895, p. 1501.

34. *Ibid.*, p. 1501-1502.

35. *Ibid.*, p. 1505.

Dreyfus, le manque de fermeté du gouvernement, qui a renoncé à s'opposer à un débat qu'il aurait pu considérer comme anticonstitutionnel<sup>36</sup>, ont donc permis à la « question juive » d'occuper deux jours de débat au Palais Bourbon.

La plupart des grands journaux nationaux et régionaux déplorent cette « perte de temps » et l'utilisation « abusive » du droit d'interpellation. À l'instar de Leygues, la presse moque la pauvreté des perspectives offertes par l'antisémitisme. En 1895, remettre en cause l'égalité entre tous les citoyens, la liberté d'entreprendre, l'égal mérite devant les concours et examens, apparaît aussi absurde que chimérique. Cela dit, l'importance symbolique revêtue par cet épisode attire l'attention de plusieurs commentateurs. Le chroniqueur parlementaire de *La Petite Gironde* constate ainsi, avec un pessimisme prophétique, que l'activisme antisémite dispose désormais de vrais relais à la Chambre :

« Nous assistons en cette fin de siècle à un réveil des passions qui ont ensanglanté le Moyen Âge.

Si nous n'en sommes pas aux exterminations en masse, ce n'est pas faute d'excitations. Celles-ci, heureusement, n'ont eu guère, jusqu'à présent, qu'un caractère purement littéraire. Mais il ne faudrait pas aller longtemps dans la voie qui s'est ouverte pour aboutir au retour des pires atrocités.

La campagne antisémite a trouvé à la Chambre ses organes : d'un côté, c'est M. Denis, et de l'autre, M. d'Hugues »<sup>37</sup>.

## L'AFFAIRE DREYFUS

Lors du débat de mai 1895, Théodore Denis fait allusion sans nommer l'intéressé à la « trahison » du capitaine Dreyfus, récemment condamné par le Conseil de guerre pour espionnage et trahison au profit de l'Allemagne ; mais ce n'est qu'en novembre 1896, au moment où des demandes de révision commencent timidement à se faire jour, que la première interpellation sur l'affaire Dreyfus est officiellement déposée.

Le 18 novembre 1896, le député boulangiste André Castelin interpelle un gouvernement plus que prudent<sup>38</sup> sur les agissements des défenseurs du capitaine, et s'en prend à la grande société israélite :

36. Cinq mois après la condamnation de l'officier juif, « protester publiquement contre l'antisémitisme n'est pas le plus sûr moyen, pour un député, de conserver la confiance de ses électeurs », analyse Grégoire KAUFFMANN, *Édouard Drumont (1844-1917)*, thèse de doctorat d'histoire, IEP Paris, 2007, p. 579. Quelques années plus tard, dans son histoire de l'affaire Dreyfus, Joseph Reinach reviendra ainsi sur cet épisode : « La Chambre, ennuyée après un discours terne du ministre de l'Intérieur, vota l'ordre du jour pur et simple. Elle se refusait à proscrire les Juifs, mais craignait de les défendre, méprisait Drumont, mais en avait peur ». J. REINACH, *Histoire de l'affaire Dreyfus. Esterhazy*, t. II, Paris, Librairie Charpentier et Fasquelle, 1903, p. 196.

37. DELUNS-MONTAUD, « Lettre de la Chambre », *La Petite Gironde*, 26 mai 1895.

38. Le ministre de la Guerre le général Billot en appelle « au patriotisme de la Chambre pour qu'elle n'engage pas un débat qui peut présenter de très grands inconvénients » : *J.O.*, séance du 18 novembre 1896, p. 1610.

« Je dis, et c'est ma conviction intime, que les appuis puissants que nous voyons intervenir directement ou indirectement proviennent en partie des coreligionnaires de Dreyfus qui se sont mépris sur leur devoir de solidarité. [...] Je considère que j'ai fait mon devoir. Vive la France! vive la République! (*Applaudissements sur divers bancs à l'extrême gauche*) »<sup>39</sup>.

Cette interpellation fracassante contribue à lancer le fameux mythe du « Syndicat ». L'antisémitisme éclate un an plus tard avec le véritable déclenchement de l'Affaire. Le 4 décembre 1897, alors que le président du Conseil Jules Méline prononce son fameux « il n'y a pas d'affaire Dreyfus (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs*) »<sup>40</sup>, le député Alexandre Millerand, s'exprimant au nom de l'opposition socialiste, attaque violemment le gouvernement qui n'a pas adopté une « attitude nette, franche ». Il trouve la « réponse » à cette carence dans l'influence qui s'exerce selon lui sur le ministère Méline :

« **M. Millerand** : La réponse, elle est dans le nom même de ceux que j'appelais et que j'appelle encore vos amis et qui ont mené la campagne ; elle est dans le nom de celui qui ici mène cette campagne [...], il aurait, peut-être, dans sa famille, d'autres réhabilitations à poursuivre (*Applaudissements vifs et répétés à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche – Bruit au centre*). »

« **M. Joseph Reinach** : Je fais ce que ma conscience m'ordonne de faire »<sup>41</sup>.

L'emportement de Millerand contre le républicain de gouvernement Reinach est représentatif de l'attitude des parlementaires socialistes de l'époque, encore très éloignés de la défense du « bourgeois » Dreyfus. Un an plus tard, les deux hommes combattront sous la même bannière dreyfusarde et les attaques personnelles contre Joseph Reinach, plus violentes que jamais, viendront désormais essentiellement des rangs conservateurs et nationalistes.

### *L'affaire Dreyfus et les controverses sur l'antisémitisme*

À partir de la publication du « J'accuse » de Zola en janvier 1898, l'affaire Dreyfus divise le pays. La Chambre des députés est prise dans la tourmente. Les années 1898 et 1899 sont marquées par de nombreux débats portant sur l'Affaire, l'antisémitisme en France ou les violences antisémites en Algérie. Sur 83 interpellations développées au Palais Bourbon en 1898, une quinzaine portent sur l'affaire Dreyfus et sept sur l'antisémitisme en Algérie. En 1899, sur 107 interpellations, une dizaine concernent l'affaire Dreyfus ; huit la « question juive » en métropole et en Algérie.

La plupart des discussions sur l'Affaire ont été émaillées d'attaques antisémites. Citons, parmi de nombreux exemples, l'intervention d'Ernest Roche qui, dans son style si caractéristique de blanquiste nationaliste, se taille un succès de tribune en dénonçant, en février 1898, le « Syndicat » Dreyfus : « Ce n'est pas de la lumière qu'on a accumulée pendant trois ans, c'est de l'or, l'or de la haute finance, ennemie du peuple, et l'or étranger, ennemi de la France »<sup>42</sup>.

39. *Ibid.*, p. 1614.

40. *J.O.*, séance du 4 décembre 1897, p. 2734.

41. *Ibid.*, p. 2738. L'allusion de Millerand vise l'oncle de Reinach, impliqué dans le scandale de Panama.

42. *J.O.*, séance du 24 février 1898, p. 835.

Face au « parti antisémite » qui se forme à la Chambre après les élections de mai 1898, Rouanet monte une nouvelle fois au créneau. En décembre 1898, il intervient dans une discussion portant sur l'antisémitisme en Algérie et la suspension du maire antijuif d'Alger Max Régis, élu en novembre et suspendu au bout d'un mois de fonctions. La courtoisie valable en 1895 n'est plus de rigueur. Les arguments des antisémites sont violents, leurs doctrines appliquées dans plusieurs municipalités algériennes ; Rouanet réagit en conséquence. Il critique la « démagogie antisémite » et dénonce avec force les persécutions orchestrées par la mairie d'Alger :

« On a parqué comme dans un ghetto les cochers de fiacre de race juive ; c'est là votre anticapitalisme, messieurs les antisémites. On défend aux petits marchands, aux colporteurs, aux malheureux qui vivent du produit d'une balle de colportage, de débaler leur marchandise sur la voie publique, sur les marchés, parce que ce sont des juifs ! C'est là votre anticapitalisme ! »<sup>43</sup>.

De manière inattendue, le modéré Charles Dupuy, président du Conseil, que Rouanet et ses amis politiques n'avaient cessé d'attaquer sous la législature précédente, abonde dans le sens du député socialiste par un discours plein de fougue et de verve. C'est l'un des effets de l'affaire Dreyfus que d'avoir suscité ce type de rapprochements, annonçant le ministère de « défense républicaine » de Waldeck-Rousseau. Le gouvernement et la majorité républicaine sont désormais fermement unis contre l'antisémitisme, et les députés antijuifs entourés d'un véritable cordon sanitaire républicain. De manière symptomatique, le groupe radical-socialiste décide, sur une proposition présentée par Paul Faure, d'exclure de ses rangs les députés également membres du groupe antisémite. Cette mesure vise plus particulièrement l'élue radical et antisémite d'Algérie Émile Morinaud, qui proteste vainement de son « républicanisme »<sup>44</sup>...

### *Un « groupe antisémite » à la Chambre des députés*

Au printemps 1898, près d'une trentaine de députés se sont constitués en groupe antisémite sous la présidence d'Édouard Drumont<sup>45</sup>. Le groupe tient ses premières réunions dans les locaux de *La Libre Parole*<sup>46</sup>. Le maître de l'antisémitisme français sort auréolé d'une extraordinaire campagne à Alger où,

43. *J.O.*, séance du 23 décembre 1898, p. 2613.

44. Voir « Deux lettres de Morinaud », *La Libre Parole*, 27 décembre 1898 ; Hippolyte PRAGUE, « La réaction contre l'antisémitisme », *Archives israélites*, 5 janvier 1899.

45. On ignore la composition exacte de ce groupe. Bertrand Joly « Les forces nationalistes et conservatrices en France (1880-1900) », diplôme d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris IV, 2000) cite une liste de 23 députés qui ne recouvre qu'en partie une autre liste de 23 députés figurant dans les archives (AN, F<sup>7</sup> 12459) ; Jean Drault fournit une troisième liste de 20 noms (J. DRAULT, *Drumont, la France juive et la Libre parole*, Paris, Société française d'éditions littéraires et techniques, 1935, p. 78-79). Une quinzaine de noms se retrouvent sur les trois listes. Si l'on additionne les noms figurant sur l'une au moins de ces listes, en enlevant deux noms improbables, on parvient à un maximum de 28 députés. Ce flou manifeste la réalité largement informelle de ce groupe ; mais il apparaît que l'audience antisémite dépasse le cadre du groupe antisémite dans la Chambre élue pendant l'affaire Dreyfus.

46. AN, F<sup>7</sup> 12459, note de police, 23 août 1898.

accueilli comme un Dieu vivant, il a écrasé le député sortant par 11 563 voix contre 2 329. L'Algérie fournit trois autres députés antisémites : Firmin Faure à Oran, Charles-François Marchal à Alger et Émile Morinaud à Constantine<sup>47</sup>. Ce dernier exerce les fonctions de secrétaire du groupe. Tous les quatre se disent républicains et seul Drumont revendique sa foi catholique (ce qui ne l'empêche pas de siéger à l'extrême gauche). Morinaud, initié à la franc-maçonnerie en 1889, propose même à sa loge un ordre du jour demandant « l'expulsion des juifs de la Franc-Maçonnerie ». Cette proposition est adoptée mais lui vaut d'être formellement condamné par le Grand Orient de France<sup>48</sup>.

Le groupe parlementaire antijuif est constitué pour l'essentiel de nouveaux députés. Seuls Gustave Cluseret, Julien Dumas, Théodore Denis, le marquis de l'Estourbeillon, le comte de Pontbriand, Frédéric de Largentaye, Marcel Habert et Albert Chiché étaient présents dans la législature précédente. Le groupe accueille aussi d'anciens députés : Lucien Millevoye, élu de la Somme de 1889 à 1893, Léon Borie, député de Corrèze de 1885 à 1893, et Paul de Cassagnac, représentant du Gers de 1876 à 1893. Les autres membres du groupe – les quatre députés d'Algérie, le comte d'Aulan, Charles Bernard, Joseph Daudé, Jules Delpech-Cantaloup, Henry Ferrette, Victor Gay, Jules Galot, Ludovic Gervaise, le général Jacquey, Joseph Lasies, Joseph Massabuau, le marquis de Maussabré et Léonce Pascal – font donc leurs débuts parlementaires.

Ce qui frappe lorsque l'on examine de près le pedigree politique de ces 28 députés, c'est la foisonnante diversité des parcours qui, pourtant, se rejoignent sur un point capital : qu'ils soient des blanquistes passés au boulangisme, des monarchistes irréductiblement hostiles au régime républicain ou des déroulédiens favorables au Ralliement, tous appartiennent à la nébuleuse nationaliste. Marginaux, débutants ou outsiders, ils témoignent des reclassements en cours au sein des forces nationalistes. En 1898, le nationalisme antidreyfusard qui prend la relève du nationalisme boulangiste conserve une dimension « protestataire » fondamentale qui, à bien des égards, s'incarne dans l'antisémitisme. Mais, au-delà de cette combinaison « protestataire », rien n'unit vraiment les membres du groupe antisémite. Dans un communiqué rédigé le 2 juin, l'équipe d'Édouard Drumont en prend acte et annonce que, « sur le terrain purement politique et religieux, les membres du groupe antijuif conservent chacun leur entière indépendance »<sup>49</sup>.

De fait, l'étiquette antisémite exclusive de toute autre appartenance n'est portée que par Drumont et une poignée de parlementaires amis. Les autres tentent de naviguer dans les eaux troubles du nationalisme.

Firmin Faure, principal bras droit d'Édouard Drumont, membre de la Ligue antisémitique (LA), avocat de formation, écrit à *La Libre Parole*, où il se

47. Quatre des six députés algériens ont donc été élus sous la bannière antisémite.

48. Henry COSTON (éd.), *Dictionnaire de la politique française*, Paris, La Librairie française, 1967, p. 721.

49. Cité par G. KAUFFMANN, *Édouard Drumont...*, op. cit., p. 695.

signale par des articles violents et vulgaires<sup>50</sup>. Candidat «révisionniste antijuif», il a fait campagne sur le thème de l'abrogation du décret Crémieux. Lasies, l'un des députés les plus agités de la Chambre, est également membre de la LA et collaborateur du journal de Drumont. D'autres élus sont issus de la Ligue : Gervaise, collaborateur du *Petit anti-juif*, violent brûlot antisémite de Lorraine<sup>51</sup>, qui bat Barrès (lui aussi membre de la LA) à Nancy sur un programme radicalement antisémite<sup>52</sup>; Millevoye dont la candidature dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris sous le patronage de la LA est décidée dès l'été 1897<sup>53</sup>; Bernard, élu à Bordeaux, secrétaire local de la Ligue<sup>54</sup>, devenu antisémite professionnel après une jeunesse blanquiste.

Chiché, également élu à Bordeaux, a lui aussi un passé de militant d'extrême gauche. Il s'est rallié au boulangisme en 1889. Borie, ex-franc-maçon, est un ancien boulangiste de gauche. Les députés algériens Morinaud et Marchal représentent la tendance radicale telle qu'elle s'est développée dans le contexte particulier de l'Algérie<sup>55</sup>. Cluseret, ancien communal, est plutôt rochefortiste.

Denis, élu sous l'étiquette de républicain radical, le progressiste Pascal<sup>56</sup>, les ralliés Gay, Massabuau et Jacquy, vice-président du groupe<sup>57</sup>, ainsi que Dumas et Galot représentent le courant des républicains conservateurs – auquel on peut rattacher Habert, l'une des personnalités les plus importantes du groupe, monarchiste dans sa jeunesse, converti à la république par Déroulède en 1888 puis rallié au boulangisme<sup>58</sup>.

Ferrette, ancien franc-maçon mais «nationaliste de tendance Déroulède»<sup>59</sup>, le comte d'Aulan, Cassagnac, Daudé, Delpech-Cantaloup ainsi que Lasies (qui en représente l'aile gauche) sont, quant à eux, bonapartistes. Enfin, le comte de Pontbriand, Largentaye, le marquis de l'Estourbeillon et le marquis de Maussabré sont monarchistes.

Si 28 députés composent le groupe parlementaire antisémite, d'autres candidats ont été élus dans l'atmosphère de l'affaire Dreyfus sur des thèmes antisémites. Citons, parmi eux, le député boulangiste Émile Goussot<sup>60</sup>, le bonapartiste

50. B. JOLY, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 156.

51. Jean JOLLY (éd.), *Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940*, t. 5, Paris, PUF, 1968, p. 1827.

52. Il demande notamment que les Juifs soient renvoyés des fonctions publiques. AN, F<sup>7</sup> 12461, rapport de police, 4 avril 1898.

53. AN, F<sup>7</sup> 12461, note de la direction de la Surêté générale. 4 août 1897.

54. P. BIRNBAUM, *Le moment antisémite...*, *op. cit.*, p. 241-242.

55. Voir G. KAUFFMANN, *Édouard Drumont...*, *op. cit.*, p. 667-678.

56. Qui a mené à Uzès une campagne violemment antisémite contre Fernand Crémieux. P. BIRNBAUM, *Le moment antisémite...*, *op. cit.*, p. 89 et p. 207-208.

57. B. JOLY, *Les forces...*, *op. cit.*

58. Comme il le souligne dans ses affiches électorales : «j'ai compris qu'à la place de la République des coquins et des tripoteurs, il était possible de mettre la République des Patriotes et des Honnêtes Gens». Archives de la Préfecture de Police de Paris (désormais APP), B<sup>A</sup> 236, affiche électorale de Marcel Habert, élections législatives de 1902, arrondissement de Sceaux.

59. J. JOLLY, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 1678.

60. AN, F<sup>7</sup> 12461, note de police, 22 mars 1902, sur une réunion de l'Union des groupes Républicains socialistes patriotes antijuifs.

Gauthier de Clagny, le catholique rallié Georges Berry, qui participe par exemple à une réunion antisémite de Gaston Méry en 1901<sup>61</sup>, ou le blanquiste Ernest Roche, régulièrement invité dans les grands-messes antisémites de l'époque<sup>62</sup>.

Si, pendant la législature 1898-1902, l'antisémitisme est incontestablement un courant politique non négligeable à la Chambre des députés, attirant et représentant les diverses tendances du nationalisme, le groupe antisémite, bigarré et largement informel, n'a eu que peu d'activité. Le manque d'envergure de son président Édouard Drumont n'y est pas étranger.

### *L'activité du groupe antisémite*

Le 14 juin 1898, le porte-parole de l'antisémitisme français effectue sa première intervention à la tribune. Il se montre maladroit, puéril et confus :

« Je comprends très bien, cependant, l'espèce d'énervement que vous éprouvez devant la question juive (*Non! non! – Parlez!*) ; cette question contrarie un peu les conceptions générales que vous avez sur une égalité un peu métaphysique et abstraite qui ne tient compte ni des fatalités de l'hérédité, ni des transmissions de races, ni des influences des milieux, ni des différences de tempérament »<sup>63</sup>.

Le compte rendu analytique signale généreusement quelques « Applaudissements à gauche » au terme de ce discours<sup>64</sup>.

Le Palais Bourbon n'offre aux députés antisémites qu'une audience faible et le mépris du plus grand nombre. Commentant la discussion de décembre 1898 sur la révocation de Max Régis, qui a vu Rouanet s'opposer avec véhémence à ses collègues antijuifs, la presse souligne la « chaleur » de l'interpellation du parlementaire socialiste. En revanche, note-t-on, l'intervention de Drumont qui l'a précédée s'est déroulée devant une assistance clairsemée, de nombreux députés s'étant réfugiés à la buvette, comme souvent lorsqu'un orateur ennuyeux est à la tribune : « Bien peu de députés sont en séance. M. Drumont parle sur un ton monotone qui ne passionne pas. Aucune interruption. À peine quelques : "Ah! ah!" sur certains bancs ». La presse décrit avec la même cruauté les ultimes moments de la prestation du directeur de *La Libre Parole* : « M. Drumont descend de la tribune au milieu du silence de la Chambre, applaudi par les seuls députés nationalistes ». Firmin Faure, qui s'exprime plus tard, n'obtient guère plus de succès : « Une dizaine de députés applaudissent »<sup>65</sup>.

En 1899, les antisémites parviennent à déposer trois propositions de loi sur la nationalité. La plus importante vise à abroger le décret Crémieux. Deux projets xénophobes sont également déposés. Le premier, signé par 36 députés, se propose de rapporter « les décrets de naturalisation accordés aux pêcheurs étrangers du littoral algérien » ; le second, présenté par les quatre députés antisémites

61. AN, F<sup>7</sup> 12459, note de police, 6 mai 1901.

62. AN, F<sup>7</sup> 12461, note de police, 21 juin 1901.

63. *J.O.*, séance du 14 juin 1898, p. 1783.

64. CRA, séance du 14 juin 1898, p. 36.

65. « La question algérienne », *La Petite Gironde*, 24 décembre 1898.

d'Algérie, porte « abrogation de l'article 3 du sénatus-consulte du 14 juillet 1865 sur la naturalisation en Algérie »<sup>66</sup>. Aucune de ces propositions n'attire l'attention du gouvernement.

Pour le reste, les députés du groupe antisémite agissent de manière isolée. Lasies, qui dépose avec Faure une demande d'interpellation « sur les menées judéo-internationalistes<sup>67</sup> », intervient souvent et de manière intempestive contre la « finance juive ». À la fin de l'année 1899, Morinaud interpelle le gouvernement « sur les raisons qui ont déterminé le ministre de la Guerre à accorder, le 14 juillet dernier, la médaille militaire à M. Brunswick, maréchal des logis chef du 3<sup>e</sup> Chasseurs d'Afrique, condamné en 1884 à deux ans de prison pour désertion ». Cette interpellation suscite un certain malaise. Le général Jacquy interrompt grossièrement : « C'est l'avancement du sécateur »<sup>68</sup>. Émile Morinaud surenchérit en évoquant « l'extrême avantage d'avoir été baptisé au sécateur (*Mouvement divers*), ce qui, par les temps qui court, permet toutes les espérances et fait accorder tous les privilèges (*Très bien! très bien! à droite et sur divers bancs à l'extrême gauche*) »<sup>69</sup>.

De 1900 à 1902, le groupe n'a plus qu'une existence fictive, les passions entourant l'affaire Dreyfus ayant perdu de leur intensité après la grâce du capitaine. Au terme de cette législature, le mouvement antisémite apparaît au plus bas. Son leader n'est de toute évidence pas à sa place à la Chambre ; Cluseret est mort, Habert, impliqué dans la tentative de coup d'État de Déroulède en 1899, est banni du territoire national, le comte de Pontbriand est entré au Sénat en 1901, et quelques députés comme Marchal ou Delpech-Cantaloub, qui s'est inscrit au groupe d'Action libérale, ont pris leur distance avec Drumont pendant la législature<sup>70</sup>.

La plupart des membres du groupe antisémite, authentiques parlementaires dans l'âme, sont impatients de se reconvertir pour durer. À l'inverse, d'autres se laissent happer par les scissions et les rivalités qui rongent le mouvement antisémite. Lasies se fâche avec Drumont tandis que le républicain Morinaud critique l'attitude du Grand Occident de France (GOF), nouvel avatar de la LA, dont le leader Jules Guérin est subventionné par le duc d'Orléans<sup>71</sup>. Pendant ce temps, Bernard joue la carte du GOF, dans l'espoir d'être soutenu dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, mais se brouille presque immédiatement avec ses dirigeants<sup>72</sup>, et Faure prêche l'union entre les différentes composantes de l'antisémitisme<sup>73</sup> tout en songeant à sa réélection...

66. APP, D<sup>B</sup> 301, annexes au procès-verbal de la séance du 20 janvier 1899 et de la séance du 23 mars 1899.

67. *J.O.*, séance du 12 mai 1899, p. 1358.

68. CRA, séance du 20 décembre 1899, p. 587. Cette intervention n'est pas mentionnée au *J.O.*

69. *J.O.*, séance du 20 décembre 1899, p. 2261. Le ministre de la Guerre, le général Galliffet, réagit par le mépris : « Le maréchal des logis Brunswick est israélite, c'est vrai. Cela m'est absolument égal (Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre) », *Ibid.*, p. 2263.

70. J. JOLLY (éd.), *Dictionnaire...*, op. cit., t. 4, 1966, p. 1359.

71. AN, F<sup>7</sup> 12459, note de police, 29 octobre 1900.

72. AN, F<sup>7</sup> 12461, notes de police, 27 décembre 1901 et 6 janvier 1902.

73. AN, F<sup>7</sup> 12461, note de police confidentielle, 27 novembre 1901.

### L'ANTISÉMITISME À LA CHAMBRE DE 1902 À 1936

#### *L'assagissement parlementaire des anciens membres du groupe antisémite*

En 1901, entouré de Charles Bernard et de Firmin Faure, Édouard Drumont lance en prévision des élections de 1902 un Comité National Antijuif dont le but est « de substituer une République vraiment française à la République juive que nous subissons aujourd'hui »<sup>74</sup>. Mais l'antisémitisme est désormais une force politique déclinante. L'affaire Dreyfus ne fait plus recette. Même le fief algérien tombe : Drumont, Marchal et Morinaud sont battus ; seul Firmin Faure qui a eu le flair de se présenter dans la Seine est réélu. Le marquis d'Aulan, Chiché, Delpech-Cantaloup, Bernard, Dumas, Gay, Pascal et Cassagnac connaissent également la défaite. Cependant, quelques candidats ayant fait campagne sur des thèmes antisémites font leur entrée au Palais Bourbon, tels Edmond Archdéacon<sup>75</sup> ou Albert Congy.

Les élections de 1902 marquent une victoire du Bloc des gauches dont le programme anticlérical oblige la droite et les nationalistes à s'unir autour de la défense de la religion catholique. L'Action libérale populaire (ALP) de Jacques Piou devient le parti dominant de l'opposition à la Chambre (80 députés) et impose ses principes : ralliement à la République et refus de relancer l'affaire Dreyfus<sup>76</sup>. Les députés de l'ex-groupe antisémite qui conservent leur mandat – le marquis de l'Estourbeillon, Galot, Largentaye, Jacquey, Daudé, Massabuau, Denis, Ferrette, Lasies, Millevoye, Gervaise et le marquis de Maussabré – se rallient à l'ALP. Même Faure finit par rejoindre le parti catholique où son intrusion est à peine tolérée<sup>77</sup>.

Les anciens députés du groupe antisémite se reconvertissent donc dans la défense de la religion catholique et la lutte contre l'anticléricalisme<sup>78</sup>. L'antisémitisme ne disparaît évidemment pas de la Chambre, et Baudry d'Asson se révolte à sa façon contre l'expulsion de congrégations féminines : « Nouvelles Jeannes d'Arc, ces femmes sauveront, par leurs conseils et leur courage, notre malheureuse France, l'arrachant ainsi aux mains des juifs et des francs-maçons ! (*Bruit à gauche – Applaudissements à droite*) »<sup>79</sup>. Lasies tente bien aussi, en 1906, de récupérer, comme dans le bon vieux temps, le discours anticapitaliste d'un Jaurès contre les gros financiers – « Drumont l'a répété plusieurs fois Monsieur Jaurès »<sup>80</sup> –, mais Rouanet est toujours aussi vigilant : « Jamais ! Jamais ! Jamais ! (*Exclamations et rires au centre et à droite*) »<sup>81</sup>.

74. AN, F<sup>7</sup> 12720, tract du CNA pour les élections législatives de 1902.

75. B. JOLY, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 38-39.

76. AN, F<sup>7</sup> 12719, note de police, 18 août 1903.

77. AN, F<sup>7</sup> 12719, note de police, 28 mai 1905.

78. Voir notamment les interventions de Jacquey et Lasies, *J.O.*, séance du 7 mars 1906, p. 1259.

79. *J.O.*, séance du 16 octobre 1902, p. 2362.

80. *J.O.*, séance du 12 juin 1906, p. 1949.

81. *J.O.*, séance du 15 juin 1906, p. 1973.

En 1908, lors de la discussion d'un projet de loi relatif à la réintégration de Joseph Reinach dans les cadres de l'armée territoriale (un article jugé antimilitariste lui avait valu d'être révoqué au moment de l'affaire Dreyfus), Lasies lance encore quelques attaques antisémites, mais Gauthier de Clagny calme le jeu. Prêchant l'Union sacrée avant l'heure et s'adressant solennellement à l'homme qu'il avait tant combattu au moment de l'Affaire, il l'exhorte à « rentrer au milieu de ses camarades comme un compagnon d'armes désireux que les adversaires de la veille puissent demain se tendre loyalement la main pour mieux défendre le drapeau. J'attends sa réponse (*Applaudissements au centre et à droite*) »<sup>82</sup>.

Les anciens députés du groupe antisémite se sont incontestablement assagis et Théodore Reinach peut dialoguer courtoisement avec Millevoye et Lasies<sup>83</sup>, devenus d'honnêtes conservateurs. Les plus habiles ont pu effectuer une longue carrière parlementaire : Massabuau est député jusqu'en 1910, puis sénateur de l'Aveyron (1921-1930) ; Daudé est député puis sénateur de la Corrèze jusqu'en 1928 ; Ferrette meurt député en 1932. Même Millevoye est constamment réélu jusqu'en 1918.

Après quelques années d'oubli, des antisémites aussi virulents que Charles Bernard, Émile Morinaud et Marcel Habert retrouvent les honneurs parlementaires. Morinaud renie son engagement antijuif de jeunesse et retrouve son siège de député de Constantine en 1919 ; mandat qu'il conserve jusqu'en 1942. Député socialiste puis radical, il trace son sillon. De 1930 à 1932, il est sous-secrétaire d'État chargé de l'éducation physique dans les ministères Tardieu et Laval<sup>84</sup>. Habert regagne aussi, après dix-huit ans d'absence, un nouveau mandat de député dans la Chambre Bleue horizon. Le délégué général de la Ligue des patriotes siège dans les rangs de l'Entente républicaine démocratique jusqu'en 1924. Devenu bien calme, il soutient le ministère Poincaré et on le voit interrompre courtoisement Léon Blum<sup>85</sup>. Réélu en 1914, Bernard suit le même itinéraire que Habert, et siège au sein de la droite modérée jusqu'en 1924.

### *Nouveaux aspects de l'antisémitisme à la Chambre*

Si les anciens députés antisémites se sont modérés, d'autres, pour l'essentiel des boulangistes sur le retour, prennent la relève. Parmi eux, Barrès, réélu en 1902, est la personnalité la plus marquante, bien que discrète. En 1908, il fait cependant sensation en niant, dans un débat sur la peine de mort, la qualité de Français à Joseph Reinach<sup>86</sup>.

82. *J.O.*, séance du 10 février 1908, p. 276.

83. *J.O.*, séance du 14 janvier 1907, p. 20 ; séance du 15 janvier 1907, p. 37.

84. Benoît YVERT (ed.), *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Paris, Perrin, 1990, p. 554. Sous Vichy, il publiera néanmoins un livre de souvenirs dans lequel il pourra laisser libre cours à ses vieilles convictions antisémites, Émile MORINAUD, *50 années d'histoire politique du département de Constantine. Mes mémoires*, t. 1 : *Première campagne contre le décret Crémieux*, Alger, Baconnier frères, 1941.

85. *J.O.*, séance du 6 juillet 1922, p. 2402.

86. *J.O.*, séance du 3 juillet 1908, p. 1537-1538.

C'est Jules Delahaye qui devient l'incontestable porte-parole de l'antisémitisme dans la Chambre de l'avant-guerre. Fait nouveau, c'est un allié de l'Action française, ligue monarchiste et nationaliste qui commence à faire parler d'elle dans les années 1906-1908 par ses campagnes farouchement antidreyfusardes. Dorénavant les antisémites les plus violents seront à la Chambre soit des hommes d'Action Française, soit des proches du mouvement<sup>87</sup>.

En 1907, à la faveur d'une élection partielle, Delahaye retrouve son siège de député après quatorze ans d'absence et quelques échecs électoraux. La Chambre assiste au retour de l'antisémite le plus virulent qu'elle n'ait jamais compté dans ses rangs. Ses interventions sont innombrables et sa haine du juif affleure à chacune de ses interpellations. Théodore Reinach dénonce-t-il la course à l'armement ? Il est interrompu par Delahaye : « Israël trouve que la France est trop armée »<sup>88</sup>. Mais c'est son frère Joseph qui focalise surtout l'animosité du député de Cholet.

En 1910, Delahaye dépose la dernière interpellation à l'intitulé ouvertement antisémite de l'histoire de la Troisième République, « sur la provocation systématique dirigée contre l'esprit national le plus légitime, le plus nécessaire et dont la préférence caractéristique donnée à M. Joseph Reinach et à M. Ficker, dans la publication des documents de la guerre de 1870, n'est qu'un des traits nombreux »<sup>89</sup>. Delahaye ne pourra pas développer cette interpellation, ce qui ne fera que décupler sa haine contre Reinach, qu'il agresse verbalement un an plus tard : « la publication des archives diplomatiques de la guerre de 1870, qui vous a été confiée... quoique vous soyez un youpin (*Exclamations et bruit*) » – le compte rendu analytique signale plus honnêtement : « *Rires – Protestations à gauche* »<sup>90</sup>. Il est rappelé à l'ordre.

Delahaye s'en prend également à Abraham Shrameck, directeur de l'administration pénitentiaire – « Il ne faut pas un juif à la tête des prisons pour maltraiter les chrétiens »<sup>91</sup> – et dénonce régulièrement la haute finance internationale<sup>92</sup>. Ce faisant, le parlementaire catholique relaye la propagande antisémite de l'Action française. Or, cette propagande fait partie à la fois d'une stratégie et d'un système. Charles Maurras et ses amis ont eu l'idée d'utiliser le scandale antisémite comme stratégie de conquête et comme moyen de faire connaître la ligue ; d'autre part, l'antisémitisme fait partie intégrante du système

87. Avec Pierre Biétry, Delahaye relaye la propagande de l'Action française à la Chambre. Le premier, leader de la Fédération Nationale des Jeunes, tente d'attirer l'attention sur l'agitation créée dans le pays par la campagne antidreyfusarde de la ligue monarchiste, provoquant un tumulte exceptionnel. *J.O.*, séance du 20 octobre 1908, p. 1815.

88. *J.O.*, séance du 16 novembre 1909, p. 2706. Cette interruption ne figure pas au CRA.

89. Interpellation déposée à la présidence de la Chambre le 29 août 1910. Voir *J.O.*, séance du 25 octobre 1910, p. 2561, liste des nouvelles interpellations parvenues à la présidence depuis la clôture de la session ordinaire.

90. *J.O.*, séance du 15 avril 1911, p. 2146; CRA, séance du 15 avril 1911, 1<sup>re</sup> séance. Autre agression antisémite particulièrement violente de Delahaye à l'encontre de Reinach, pendant la séance du 15 mars 1912, p. 759.

91. *J.O.*, séance du 24 janvier 1911, p. 272.

92. *J.O.*, séance du 10 juillet 1912, p. 2198.

politique élaboré par Maurras, lequel oppose la monarchie – la vraie France – à la République – l'anti-France, dominée par l'étranger et le Juif.

À partir du début du siècle, l'antisémitisme a donc une articulation politique cohérente qui se situe définitivement à l'extrême droite. L'affaire Dreyfus et les contradictions de l'antisémitisme social, si bien perçues par Rouanet, ont ruiné toute utilisation politique de l'antisémitisme par la gauche<sup>93</sup>.

Cela ne signifie pas que tout sentiment hostile aux Juifs ait disparu chez les socialistes et autres radicaux. Dans les années 1908-1911, la déception des parlementaires d'extrême gauche vis-à-vis des gouvernements issus de l'affaire Dreyfus s'accompagne de l'expression d'une amertume dont l'antisémitisme n'est pas absent. En novembre 1910, Théodore Reinach est ainsi interrompu et pris à partie par Édouard Barthe : « Quand il s'agissait de Dreyfus, nous marchions tous ! »<sup>94</sup>. Son frère, Joseph, qui soutient la politique de répression des grèves du gouvernement Briand, fait régulièrement l'objet de réflexions plus amères<sup>95</sup>. Dans l'esprit des socialistes, la défense du capitaine Dreyfus s'est faite au nom de la justice, sous la forme d'un ralliement total à la République et d'une première union de la gauche, dans l'espoir d'améliorations sociales d'envergure. Les répressions anti-ouvrières du gouvernement sont à leurs yeux injustes et en contradiction avec l'idéal qui avait motivé leur engagement. Or cette politique est défendue par des hommes qui incarnent le camp dreyfusard. Les réactions agressives des députés socialistes traduisent donc un sentiment de trahison – sentiment dont la dimension antisémite est incontestable, puisque les Reinach sont supposés avoir défendu Dreyfus par solidarité raciale, et qui atteste de la force de l'antijudaïsme comme « référentiel culturel », même dans les rangs de la gauche<sup>96</sup>.

Ainsi, en novembre 1920, le député clemenciste Georges Mandel monte à la tribune de la Chambre pour défendre le projet gouvernemental tendant à la reprise des liens diplomatiques entre la France et le Vatican. Dans un climat hostile, le député de la Gironde réplique aux arguments anticléricaux d'Édouard Herriot – qui se « refuse à aller à Canossa » – sur le ton de la polémique. La presse se fait l'écho du « concert d'exclamations ironiques qui monte de tous les coins de l'assemblée » dès que la « maigre silhouette » de Mandel apparaît à la tribune<sup>97</sup>. L'intervention d'un Juif dans un tel débat apparaît en effet comme des plus incongrues. Bientôt, le président doit suspendre la séance. Elle reprend « devant une assistance réduite »<sup>98</sup> mais toujours

93. Voir L. JOLY, *Vichy dans la « solution finale ». Histoire du commissariat général aux Questions juives (1941-1944)*, Paris, Grasset, 2006, p. 42-45.

94. *J.O.*, séance du 8 novembre 1910, p. 2697.

95. Voir notamment *J.O.*, séance du 29 octobre 1910, p. 2640.

96. Voir M.-A. MATARD-BONUCCI, « Introduction. L'image et la représentation des Juifs entre culture et politique (1848-1939) », in *Id.* (ed.), *Antisémythes... op. cit.*, p. 13-40.

97. « Les relations avec le Saint-Siège », *Le Nouvelliste*, 20 novembre 1920.

98. « La reprise des relations avec le Vatican. L'abbé Lemire et M. Mandel prononcent d'excellents discours en faveur du projet », *La Petite Gironde*, 19 novembre 1920.

aussi vindicative. Des députés socialistes, certainement tendus à l'approche de leur scission imminente du Congrès de Tours, se sentent agressés par l'orateur, et Alexandre Varenne lance des ragots puisés dans la presse populaire concernant la véritable identité de Mandel (Rothschild) et son lieu de naissance : « Berlin ! vous en êtes plus près que moi : vous êtes de Francfort ? ». D'autres députés de gauche font assaut d'un humour douteux en cette fin de séance : « On n'excommunie pas chez les israélites » (Jules Uhry) ; « Vous n'êtes pas prophète en votre pays » (Pierre Valude)<sup>99</sup>. Et Mandel est obligé de conter en détail ses origines – lui-même est né à Chatou, son père était né à Paris et fut blessé pendant la guerre de 1870, etc. – sous les applaudissements de la droite. Le président conclut et met tout le monde d'accord : « Il n'y a ici que des députés français (*Vifs applaudissements*) »<sup>100</sup>.

La remise en cause de la "francité" des députés juifs semble s'être banalisée mais ne s'exprime qu'exceptionnellement et toujours en termes voilés dans une Chambre des députés où l'expression de l'antisémitisme est rare jusqu'en 1936, malgré la présence de quelques élus profondément hostiles aux Juifs, comme Xavier Vallat, député catholique de l'Ardèche, ou le député d'Alger Jules Molle – élu en 1928, trente ans après le raz-de-marée drumontien.

Au début des années 1920, l'antisémitisme parlementaire se structure surtout autour de l'anticommunisme. Le lyrisme œcuménique de Barrès pendant la guerre (*les Diverses familles spirituelles de la France*) et le danger bolchevique nuancent l'antisémitisme radical tel qu'il pouvait s'exprimer avant 1914 dans la bouche d'un Delahaye. Daudet, qui, en somme, remplace ce dernier (en tant que représentant de l'Action française et de l'antisémitisme) dans la Chambre Bleue horizon, ne cache pas sa sympathie pour ses collègues conservateurs et patriotes Georges Mandel, Édouard Ignace ou Lucien Klotz.

C'est donc désormais le Juif révolutionnaire qui est stigmatisé par le discours antisémite, et ce thème prend un tour fantasmagorique avec l'essor du mythe du Juif socialiste et capitaliste – mythe déjà évoqué par le vicomte d'Hugues au milieu des années 1890 mais qui prend une force considérable avec la médiatisation des *Protocoles des Sages de Sion*. Le 16 novembre 1921, dans un débat sur la loi de finances, Daudet combat le projet socialiste d'impôt sur le capital en vulgarisant devant ses collègues le contenu du célèbre faux et en faisant la promotion du publiciste antisémite Urbain Gohier et de sa revue confidentielle *La Vieille France*, qui diffuse *Les Protocoles*<sup>101</sup>.

Mais c'est surtout Léon Blum qui déchaîne les fantasmes. Les attaques antisémites le visant sont la plupart du temps discrètes et allusives<sup>102</sup>. Cela dit,

99. J.O., séance du 18 novembre 1920, p. 3262.

100. *Ibid.*, p. 3263.

101. Léon DAUDET, « La banque juive contre le paysan français », *L'Action française du Dimanche*, 27 novembre 1921. Daudet constate que son intervention a laissé ses collègues indifférents, mais, se réjouit-il, le « nom redouté de Gohier n'en est pas moins à l'Officiel... en attendant la Chambre Ardente ».

102. Voir L. JOLY, *Vichy...*, op. cit., p. 51-52.

en janvier 1923, la dénonciation par le dirigeant socialiste de l'occupation de la Ruhr donne à l'extrême droite l'opportunité d'exprimer ses sentiments profonds. La presse note que plusieurs voix lancent des « Juif! Juif! »<sup>103</sup>. Un député ose l'épithète « sale juif! ». Blum répond avec hauteur et mépris, s'affirmant fier de ses origines et de sa « race »<sup>104</sup>. Plusieurs collègues prennent sa défense, et l'un d'eux, M<sup>e</sup> Moro-Giafferi, en vient aux mains avec un élu de droite qui a lancé en direction de la gauche : « Allez manger de la choucroute »! L'hémicycle est alors envahi ; la séance doit être suspendue<sup>105</sup>. En 1934, Xavier Vallat, coutumier des allusions perfides contre Léon Blum, provoque un certain émoi en déclarant, sous couvert d'humour, que le leader socialiste incarne la « voix d'Israël »<sup>106</sup>.

À partir de 1936, la victoire du Front populaire, la panique qu'elle suscite dans l'opinion conservatrice, et les dernières années du régime, marquées par le spectre de la guerre, suscitent une recrudescence d'antisémitisme en France qui se cristallise autour de la figure de Blum.

### LÉON BLUM, LE FRONT POPULAIRE ET LA GUERRE

Le 6 juin 1936, le nouveau gouvernement, confié au principal dirigeant de la gauche, est présenté à la Chambre. Plusieurs députés de droite interpellent le président du Conseil. Tous condamnent ce ministère soutenu par les communistes et qui porte en lui les germes de la guerre civile et du désordre (comme le prouvent, à leurs yeux, les occupations d'usines) ; mais l'un d'eux, Xavier Vallat, va porter la contestation sur le terrain de l'antisémitisme.

Député depuis une quinzaine d'années, vice-président du groupe parlementaire de la Fédération républicaine, et réputé être « l'orateur le plus redoutable de la droite »<sup>107</sup>, Vallat est une personnalité importante de la vie politique. Le 4 juin 1936, il est, face à Édouard Herriot, le candidat de l'opposition pour l'élection du président de la Chambre des députés et recueille 150 voix. L'homme qui s'exprime deux jours plus tard n'est donc pas un personnage secondaire. Les paroles qu'il s'apprête à prononcer n'en ont que plus de poids.

103. « Aux acclamations de la Chambre M. Poincaré justifie l'occupation de la Ruhr », *La Petite Gironde*, 12 janvier 1923.

104. Tal BRUTTMANN, L. JOLY, *La France antijuive de 1936. L'agression de Léon Blum à la Chambre des députés*, Paris, Éditions des Équateurs, 2006, p. 24-32. Dans ses mémoires, Léon Blum se souvient : « Je fus accueilli par de tels transports de rage, venant de la Chambre presque entière, que je me demande encore aujourd'hui comment je n'ai pas été lynché sur place. » L. BLUM, *Mémoires, 1940. L'Œuvre (1940-1945)*, Paris, Albin Michel, 1955, p. 89.

105. À la reprise, preuve du va-et-vient de l'antisémitisme comme arme polémique, c'est au tour de Jean Erlich, député conservateur, de subir une attaque à connotation antisémite émanant des bancs communistes, d'où on le traite de « Judas ». Erlich se précipite vers Paul Vaillant-Couturier, mais il est barré par les huissiers et certains collègues. « L'application du traité de Versailles et le Parlement français », *Le Temps*, 13 janvier 1923.

106. P. BIRNBAUM, *Un mythe politique. La République juive, de Léon Blum à Mendès France*, Paris, Fayard, 1988, p. 92-93

107. Comme l'exprime son adversaire Ludovic-Oscar Frossard. *J.O.*, séance du 25 mai 1937, p. 1632.

L'interpellation de Xavier Vallat ne commence pas dans la sérénité et ses développements sur le 6 février 1934 provoquent un tumulte qui oblige le président Herriot à suspendre la séance. À la reprise, Vallat annonce qu'il change de thème et passe directement « au dernier paragraphe » de son discours :

« **M. Xavier Vallat** : Il est une autre raison qui m'interdit de voter pour le ministère de M. Blum : c'est M. Blum lui-même.

Votre arrivée au pouvoir, Monsieur le président du conseil, est incontestablement une date historique. Pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain sera gouverné...

**M. le président** : Prenez garde, Monsieur Vallat.

**M. Xavier Vallat** : ... par un juif (*Vives réclamations à l'extrême gauche et à gauche*)<sup>108</sup>.

Dans un brouhaha monumental, Herriot tente de maîtriser la situation en opposant les propos de Xavier Vallat à ceux « d'un ton si élevé et si noble » de l'orateur de droite précédant Jean Le Cour Grandmaison. Mais ce dernier ne se désolidarise pas : « Je n'accepte pas cette opposition, monsieur le président (*Applaudissements à droite*) ».

La droite soutient incontestablement Vallat qui, quelques instants plus tard, peut traduire ses sentiments profonds :

« Je dis, parce que je le pense, – et j'ai cette originalité ici, qui quelquefois me fait assumer une tâche ingrate, de dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas (*Applaudissements à droite – Exclamations à gauche et à l'extrême gauche*) – que, pour gouverner cette nation paysanne qu'est la France, il vaut mieux avoir quelqu'un dont les origines, si modestes soient-elles, se perdent dans les entrailles de notre sol, qu'un talmudiste subtil (*Protestations à l'extrême gauche et à gauche*) ».

L'incident suscite de nombreux commentaires dans la presse, qui présente les échanges sous un jour plus âpre et violent : les propos du député de l'Ardèche semblent avoir été bien plus outranciers que ne le laissent supposer les versions officielles. De même, le soutien de la droite paraît avoir été encore plus bruyant. Les journaux évoquent des pupitres qui claquent et un orateur « rouge comme une pivoine », sec, cassant, d'une violence inhabituelle<sup>109</sup>.

L'agression antisémite de Xavier Vallat a été mûrement réfléchie et préparée. L'intéressé a bâti sa réputation parlementaire sur ses talents d'orateur et sur une spécialité qui lui vaut d'être l'une des attractions du Palais Bourbon : à chaque changement de ministère, le député catholique interpelle le gouvernement et en commente la composition. Ses attaques personnelles, réputées spirituelles, sont redoutées de tous. Le 6 juin 1936, la plupart des amis politiques de Vallat connaissent très probablement son intention antisémite et s'en félicitent à l'avance : l'orateur a l'habitude de « dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas ».

À la suite de cet « exploit », Xavier Vallat reçoit un abondant courrier. Près de 250 lettres et cartes de félicitations sont conservées dans ses archives privées. Jamais l'intéressé n'aura collectionné autant de courrier après l'une de ses

108. *J.O.*, séance du 6 juin 1936, p. 1327.

109. Pour une analyse plus développée : T. BRUTTMANN, L. JOLY, *La France antijuive...*, *op. cit.*

interventions parlementaires, ce qui témoigne de l'écho de sa prestation dans l'opinion publique. Pour la première fois, un député d'envergure nationale, et non plus un marginal du style Baudry d'Asson, Denis ou Delahaye, défend ouvertement, en l'argumentant, une position antijuive. Pour la première fois, l'antisémitisme parlementaire vise directement un homme politique juif, non plus sous la forme de développements généraux ou d'insultes fusant de l'hémicycle, mais sous la forme d'une attaque préméditée et rédigée. Il est à noter que Vallat ne se contente pas d'agresser Léon Blum mais qu'il s'en prend aussi, en passant, à Georges Mandel, censé, pourtant, être l'un de ses amis politiques. La chose est nouvelle et particulièrement significative : l'antisémitisme transcende désormais les clivages partisans. De fait, elle n'est pas sans annoncer les règlements de compte de la période de Vichy. En mars 1941, Xavier Vallat deviendra commissaire général aux Questions juives et n'oubliera pas de s'occuper de Blum et de Mandel, qui se verront officiellement démis de leur titre de député en application du statut des Juifs du 2 juin 1941.

Dans l'immédiat, l'hostilité au Front populaire prend une forme antisémite de plus en plus palpable à la Chambre. En mai 1937, par exemple, Louis Biérix, antisémite et antimaçonn convaincu, proche du Rassemblement antijuif de Darquier de Pellepoix, interrompt violemment Léon Blum. La teneur du propos n'est pas connue avec précision<sup>110</sup>, mais la réaction du président Herriot, qui menace son collègue de la censure (ce qu'il n'avait pas fait pour Vallat), laisse peu de doute sur le sens de cette interruption<sup>111</sup>. Le rédacteur parlementaire du *Courrier du Centre* remarque qu'au cours de la même séance et « à la surprise générale », Fernand Laurent brandit à la tribune le célèbre livre de Blum *Du mariage* (publié une première fois en 1907), afin d'illustrer « le peu d'intérêt qu'attache M. Blum aux familles nombreuses »<sup>112</sup>, reprenant ainsi une figure imposée de la presse et des brochures antijuives.

Dorénavant, l'antisémitisme affleure, peut surgir à n'importe quelle occasion. Ainsi lors d'un débat sur l'invalidation de Jules Moch, proche de Léon Blum, élu à Sète lors d'une élection partielle, il s'installe inévitablement dans la discussion. Dans une ambiance détestable, un député radical Pierre Colomb<sup>113</sup> porte la charge sur le terrain antisémite :

« M. Pierre Colomb : [...] D'autre part, M. Jules Moch représente si bien la politique du Front populaire (*Interruptions à l'extrême gauche – Mouvements divers*), par sa qualité de secrétaire général de la présidence du Conseil, par cette sorte de cynisme qui est en lui, par ses doctrines politiques et religieuses... (*Vives interruptions à l'extrême gauche*)

110. Le *J.O.* mentionne simplement que « M. Louis-Henri Biérix interrompt violemment » et la presse évoque le qualificatif de « menteur » adressé à Blum.

111. *J.O.*, séance du 7 mai 1937, p. 1463. Le CRA mentionne : « M. Biérix, qui interrompt dans le bruit, est rappelé à l'ordre. » CRA, 7 mai 1937. Le lendemain, Biérix demande que les paroles qu'il a prononcées contre Blum figurent au *J.O.* ; séance du 8 mai 1937, p. 1475.

112. Alex DELPEYROU, « Les interpellations sur la politique générale du gouvernement », *Le Courrier du Centre*, 8 mai 1937.

113. Entré à la Chambre en 1932, Colomb siège au sein du groupe radical et radical-socialiste, puis rallie les rangs de la gauche démocratique et radicale indépendante.

**M. le président :** Cela n'a rien de commun avec le débat. Je ne laisserai mettre en cause les idées religieuses de qui que ce soit (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche – Vives réclamations à droite*)<sup>114</sup>.

Une fois de plus, Herriot a bien du mal à maîtriser l'agression antisémite qui, comme celle de Vallat contre Blum en 1936, se présente sous les allures de l'évidence et de la simple constatation. Le socialiste Ludovic-Oscar Frossard, intervenant comme rapporteur de ce dossier, conclut courageusement son propos :

« Ce qu'il y a de plus affligeant dans ce débat, je vais le dire et ce sera mon dernier mot [...], c'est qu'on y ait senti traîner comme des relents de l'antisémitisme le plus misérable (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche – Exclamations à droite*)<sup>115</sup>.

Finalement, l'amendement tendant à l'annulation de cette élection ne recueille que 77 suffrages (contre 229), et Moch est admis.

Cette atmosphère antisémite s'exacerbe à partir de 1938 avec la crise internationale et la menace d'une guerre contre l'Allemagne, dont les Juifs sont suspectés désirer le déclenchement, afin de se venger d'Hitler. L'antisémitisme s'étend à gauche, divisant bellicistes et fidèles à la tradition pacifiste. Même la SFIO est touchée ; le parti traverse une profonde crise d'identité, que le député des Pyrénées-Orientales Louis Noguères a bien décrite dans son journal portant sur les derniers jours de la Troisième République<sup>116</sup>.

Mais l'expression de ce sentiment reste l'apanage de la droite à la Chambre des députés – « Nous en avons assez d'être gouvernés par les Juifs (*Vives réclamations à l'extrême gauche*) », lance Joseph Massé, de la Fédération républicaine, en février 1938<sup>117</sup> – et trouve plus particulièrement à se manifester lors de l'éphémère retour au pouvoir de Léon Blum au printemps 1938. Le 17 mars, Vallat s'illustre une nouvelle fois :

« Il me paraîtrait inconvenant que l'union des Français se fit autour de l'homme qui représente si intensément le peuple que la malédiction divine a condamné à ne plus avoir de patrie (*Applaudissements à droite – Vives réclamations et bruit prolongé à l'extrême gauche et à gauche*)<sup>118</sup>.

Le 5 avril, des cris « À bas les Juifs ! » se font entendre dans l'hémicycle. Le ministre de l'Intérieur Marx Dormoy jaillit de son banc et hurle en direction de la droite et, plus particulièrement, d'un député antisémite breton : « Bande de salauds. Et d'abord un Juif vaut bien un Breton ! »<sup>119</sup>. L'opposition fulmine, les pupitres claquent, les insultes redoublent. Pendant la suspension de séance, que

114. *J.O.*, séance du 25 mai 1937, p. 1629.

115. *Ibid.*, p. 1633.

116. Louis NOGUÈRES, *Vichy, juillet 1940*, Paris, Fayard, 2000.

117. *J.O.*, séance du 25 février 1938, p. 589. Ces interruptions ne sont pas mentionnées dans le CRA qui signale des « Exclamations sur divers bancs à droite ». CRA, 2<sup>e</sup> séance du 25 février 1938.

118. *J.O.*, séance du 17 mars 1938, p. 846.

119. Rapporté par le chroniqueur parlementaire Pierre HÉRICOURT, « Le gouvernement juif propose ses projets de faillite », *L'Action Française*, 6 avril 1938. La teneur des propos échangés n'est mentionnée ni au *J.O.* ni dans le CRA. Herriot précise après la reprise de la séance : « Au cours de la suspension, j'ai été informé qu'il avait été échangé dans cette enceinte des invectives dont aucune n'est parvenue au bureau. » CRA, 2<sup>e</sup> séance du 5 avril 1938.

le président Herriot a décidée dans le tumulte, des bagarres commencent ; les huissiers doivent intervenir pour séparer les uns et les autres !

Tel est le climat dans la Chambre des députés de la Troisième République à la veille de la guerre contre l'Allemagne nazie. Le 10 juillet 1940, dans une atmosphère d'abandon, de honte et de désespoir, députés et sénateurs réunis à Vichy votent les pleins pouvoirs à Pétain. L'armée française a été laminée. La plupart des parlementaires pensent que l'Angleterre va être envahie et que, sous quelques semaines, Hitler sera maître de l'Europe. Ce jour-là, la haine entourant Léon Blum, lâché par la plupart de ses « camarades », est plus palpable que jamais<sup>120</sup>.

\* \* \*

### *Éléments de continuité : quelques traits dominants de l'antisémitisme parlementaire*

Dès la fin des années 1880, l'anticléricalisme s'est trouvé associé aux Juifs et l'antisémitisme est progressivement devenu une arme politique pour le parti conservateur et catholique. En 1895, le vicomte d'Hughes et Théodore Denis sont les premiers députés à attaquer de manière systématique l'orientation politique de leurs collègues juifs, jugée pernicieuse et antinationale. Pendant l'affaire Dreyfus, le mythe du Juif destructeur des valeurs traditionnelles de la France s'impose définitivement à droite ; l'antisémitisme devient un élément structurant de l'idéologie nationaliste. Joseph Reinach est l'homme qui veut le « chambardement » de la France. « Je ne m'étonne pas un seul instant que M. Joseph Reinach défende les intérêts de sa race, c'est tout à fait naturel ; là-dessus, il n'y a pas de contestation (*Vives protestations à gauche et à l'extrême gauche – Bruit*) »<sup>121</sup>, expose Maurice Barrès en 1908.

Dans l'entre-deux-guerres, Léon Blum prend incontestablement la relève de Reinach dans l'imaginaire de la droite nationaliste, en dépit des divergences politiques qui séparent les deux hommes. Répondant à un ancien combattant « israélite » qui lui reproche ses attaques contre Blum, Vallat lui explique que les Juifs s'engagent presque tous dans « le camp révolutionnaire », et que Blum les personnifie « au plus haut degré » : « Cet homme n'est pas français. Sa pensée n'est pas française »<sup>122</sup>.

Étranger par sa race et sa culture, étranger par l'idéologie qu'il défend, Blum synthétise tout ce que la droite française hait, comme Reinach concentrait tout ce que la droite aveuglément militariste de l'époque ne supportait pas. L'un comme l'autre ne peuvent représenter le pays car, Juifs, ils ne pensent pas

120. Voir L. BLUM, *Mémoires*, op. cit., p. 87-89. « Quand ce juif sera à la morgue, il sera au seul logis qui convient », répond à Louis Noguères un de ses amis socialistes, lorsque arrivé à Vichy au début de juillet 1940 il cherchait Léon Blum. « Ainsi s'est matérialisée à mes yeux – et à mes oreilles – la rupture profonde qui s'était faite dans les rangs du parti », commente-t-il. L. NOGUÈRES, *Vichy...*, op. cit., p. 21-22.

121. *J.O.*, séance du 3 juillet 1908, p. 1537-1538.

122. Cité par Vicki CARON, *Uneasy Asylum. France and the Jewish Refugee Crisis, 1933-1942*, Stanford, Stanford University Press, 1999, p. 270.

« français ». Comme Delahaye, qui n'acceptait pas que la publication de documents historiques relatifs à la guerre de 1870 soit confiée à Reinach, Vallat n'admet pas qu'un Juif socialiste puisse incarner la France et, même, s'exprimer au nom d'elle. En mai 1939, alors que Blum demande l'unité de la Chambre et du pays sur les problèmes extérieurs, Vallat le coupe ainsi : « Pas de sacrilèges ! »<sup>123</sup>.

Le racisme se mêle à l'intolérance politique et il est difficile d'imaginer la réaction de la droite si un Juif conservateur, Mandel par exemple, eût été porté à la présidence du Conseil. Toutefois, la pique lancée par Vallat le 6 juin 1936 montre bien qu'une telle hypothèse n'était plus guère envisageable à la veille du second conflit mondial. Il n'en reste pas moins, et c'est là un second trait caractéristique de l'antisémitisme parlementaire, que le facteur déclencheur du discours antisémite a toujours été d'ordre partisan. La Chambre des députés n'a pas connu en son sein un Darquier de Pellepoix, qui en plein Conseil de Paris proclamait sa haine de « tous les Juifs, demi-Juifs, quart de Juifs, bâtards de Juifs et domestiques de Juifs... (*Interruptions à gauche et à l'extrême gauche*) »<sup>124</sup>.

L'antisémitisme est une réalité latente mais conditionnelle et qui se manifeste le plus souvent en situation de crise politique (boulangisme, affaire Dreyfus, débats sur la religion catholique, hantise anticommuniste, Front populaire, etc.). La droite a, en règle générale, toujours accepté les hommes politiques juifs défendant les « traditions françaises ». Même Joseph Reinach obtient, en 1891, un grand succès de tribune en prenant la défense enflammée et pleine d'érudition de l'enseignement classique<sup>125</sup>. De façon générale, les parlementaires juifs ont toujours été soutenus par leur camp.

Cependant, un dernier trait permet de caractériser d'ailleurs moins l'antisémitisme à la Chambre que la représentation des députés juifs par leurs collègues : la revendication ou même la simple mention de leurs origines ont toujours provoqué malaise et incompréhension. Le 18 novembre 1920, Georges Mandel intervient dans un débat, que nous avons évoqué plus haut, sur la reprise des liens diplomatiques entre la France et le Vatican. Après les deux grands discours prononcés par le radical Édouard Herriot et l'abbé Lemire, l'intervention de Mandel semble incongrue. Le député de la Gironde ressent le malaise et éprouve le besoin d'évoquer ses origines juives, ce qui provoque une série de mouvements hostiles. L'orateur poursuit sous les railleries de députés de gauche et s'oblige à justifier ses origines, dans une atmosphère délétère.

La réaction soulevée par les allusions de Mandel à sa judaïté est à rapprocher de deux tentatives faites, à près de quarante ans de distance, par Lucien Klotz puis Georges Weill, pour dénoncer l'antisémitisme.

En 1898, Drumont, dans une interpellation une fois de plus confuse et

123. *J.O.*, séance du 12 mai 1939, p. 1331.

124. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, 2 décembre 1938, Conseil général, 30 novembre 1938.

125. *J.O.*, séance du 9 novembre 1891, p. 2085-2086.

ennuyeuse, dénonce la campagne dreyfusarde : « Je répète que j'ai demandé que l'on poursuive pour haute trahison les banquiers juifs et allemands qui ont organisé et payé cette monstrueuse campagne »<sup>126</sup>. Klotz demande alors un rappel au règlement afin de pouvoir condamner « ces divisions qui sont détestables »<sup>127</sup>. Il est désavoué par le président de la Chambre Paul Deschanel, qui estime qu'Édouard Drumont « a visé, non pas telle ou telle religion, tel ou tel culte, telle ou telle race, mais une collectivité indéterminée. Cela s'est fait déjà souvent ici (*Applaudissements*) »<sup>128</sup>.

Trente-sept ans plus tard, Xavier Vallat s'exprime à la tribune et, s'étant échauffé, reprend un vieux poncif antisémite : « Et lorsque, jadis, il a pris fantaisie à M. Louis Louis-Dreyfus, avec onze autres apôtres de tribus diverses, de fonder un journal politique, quel journal ont-ils fondé ? *L'Humanité* (*Applaudissements à droite*) ». Demandant la parole, le député socialiste de Strasbourg Georges Weill déplore la « sonorité antisémite » des propos de son collègue<sup>129</sup>. La réaction du président de la Chambre, le socialiste Fernand Bouisson, retient particulièrement l'attention : « Si j'avais vu, dans les paroles de M. Vallat une allusion de cette nature, j'aurais été le premier à protester (*Très bien ! très bien !*) ».

De même que l'antisémitisme de Drumont, qui, ne visant pas personnellement un collègue, était toléré, l'antisémitisme bien réel des propos de Xavier Vallat est nié. Bouisson n'a pas vu d'attaque visant spécifiquement Louis-Dreyfus ou agressant un Juif ; les propos de Vallat n'est donc pas antisémite à son sens.

Les crises politiques de l'époque engendrent des polémiques et des injures qui sont fréquentes à la Chambre. L'antisémitisme n'avait aucune raison d'être exclu de ce qui faisait partie des mœurs parlementaires. Comme celle de Klotz quarante ans plus tôt, l'intervention de Weill a ceci de remarquable qu'elle est une tentative de dénoncer l'insulte antisémite pour ce qu'elle a, en elle-même, d'odieux. Cet aspect était difficilement compréhensible dans le contexte de l'époque.

Tout au long de la Troisième République, l'antisémitisme a donc pu librement s'exprimer à la Chambre des députés, n'étant condamné et censuré que lorsqu'il se manifestait contre des individus, qu'il faisait des « personnalités ». Cela ne signifie pas qu'il y ait eu indifférence ou complaisance devant le discours antisémite. De Ribot à Herriot, les chefs du gouvernement et présidents de la Chambre ont toujours rappelé les principes républicains, mais seulement lorsqu'une attaque personnelle était relevée.

À l'époque, la liberté d'expression est en effet un droit parlementaire sacré. Jusque dans les années 1920, la liberté des droits individuels des orateurs est garantie, et n'importe quel député peut s'exprimer et interpeller le gouverne-

126. *J.O.*, séance du 11 novembre 1898, p. 2197.

127. *Ibid.*, p. 2198.

128. *Ibid.*

129. *J.O.*, séance du 5 décembre 1935, p. 2375.

130. Nicolas ROUSSELLIER, « Gouvernement et Parlement dans l'entre-deux-guerres », in Marc Olivier BARUCH, Vincent DUCLERT (éd.), *Serviteurs de l'État. Une histoire politique de l'administration française 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000, p. 115.

ment sur le sujet de son choix<sup>130</sup>. L'expression de l'antisémitisme était donc aussi une conséquence inévitable de la tolérance et des idéaux républicains de respect dû à l'élu du peuple, qui puisaient leur source aux origines de la Révolution française.

### *1895-1936 : une progressive légitimation du discours antisémite*

Ces éléments de continuité posés, on peut néanmoins percevoir, des années 1890 aux années 1930, une évolution dans le sens d'une légitimation et d'une normalisation du discours antijuif à la Chambre des députés. Le constat s'impose de lui-même lorsque l'on compare les deux grands moments que sont le débat sur la « question juive » du printemps 1895 et l'agression de Xavier Vallat contre Léon Blum le 6 juin 1936.

Ces deux épisodes ont fait l'objet de commentaires, de débats et d'éditoriaux dans la presse. De manière significative, les deux grands journaux antisémites de l'époque, *La Libre Parole* de Drumont, en 1895, puis *L'Action Française* de Daudet et Maurras, en 1936, ont opté pour le même titre : « La question juive à la Chambre ». Mais la formule ne recouvre pas tout à fait les mêmes réalités.

En 1895, les antisémites se félicitent que leur doctrine ait eu droit de cité à la Chambre. La « question juive » a été débattue, et Édouard Drumont se réjouit de ce qu'il considère comme une reconnaissance officielle de ses idées<sup>131</sup>. En 1936, la « question juive » se cristallise sur un homme, personnellement et violemment pris à partie. Charles Maurras constate que la « question juive » a été posée, en pratique, au sein même du Palais Bourbon et se félicite du succès rencontré par l'agression de Blum par Vallat : « le côté droit de la Chambre a donné des signes de hardiesse auxquels on ne s'attendait pas »<sup>132</sup>.

En quarante ans, l'antisémitisme est, en somme, passé du domaine des idées à celui de la réalité. En 1895, les députés à l'origine du débat sur la « question juive » sont d'obscurs parlementaires s'exprimant devant une assemblée clairsemée et dubitative. Les propositions antisémites sont considérées par l'écrasante majorité des députés et des observateurs comme totalement irréalistes et absurdes. Revenir sur les acquis de la Révolution française, sur les principes d'égalité et de méritocratie, est, pense-t-on, inenvisageable et contraire au bon sens. D'autre part, l'écho de ce débat dans l'opinion est relativement faible. Trois ans plus tard, dans le contexte de l'affaire Dreyfus, une trentaine de députés antisémites appartenant tous à la nébuleuse nationaliste se constituent en groupe sous l'autorité d'Édouard Drumont, triomphalement élu à Alger. Mais la haine du Juif ne fait pas un programme politique, l'indigence des projets antisémites apparaît vite au grand jour et la plupart des membres du groupe, dési-

131. G. KAUFFMANN, *Édouard Drumont...*, op. cit., p. 579.

132. Charles MAURRAS, « La Politique. III. Questions juives », *L'Action Française*, 8 juin 1936.

reux de faire carrière, se reconvertissent dans le conservatisme catholique. Si des préjugés antijuifs persistent dans certaines réactions antiploutocratiques ou xénophobes d'élus de gauche, l'antisémitisme s'articule définitivement, sur un plan politique, à droite et à l'extrême droite.

De fait, en 1936, la remise en cause de la place des Juifs dans l'État et la société n'apparaît plus comme une lubie limitée aux cercles de l'antisémitisme professionnel. L'arrivée au pouvoir de Blum pose un problème plus général, celui de l'« influence juive », considérée par nombre d'élus, par ailleurs pondérés et bien-pensants, comme quelque peu excessive et nocive... De fait, l'homme qui ose s'en prendre au président du Conseil du Front populaire et porter la « question juive » à la Chambre n'est pas un parlementaire isolé et folklorique comme l'étaient jadis les Baudry d'Asson, Denis et autres Drumont, mais l'un des représentants les plus importants de l'opposition de droite. Son interpellation recueille un écho autrement plus considérable dans l'opinion. En 1895, Denis et Hugues s'exprimaient au nom d'une chapelle constituée par les admirateurs d'Édouard Drumont. En 1936, Xavier Vallat dit « tout haut » ce que, beaucoup, à la Chambre et dans l'opinion, pensent « tout bas »...

À la veille de la guerre et de la chute de la Troisième République, affirmer l'existence d'un « problème juif », dans le domaine politique et social, est devenu un point de vue banal et répandu.

Laurent JOLY

CNRS

*Centre de Recherche d'Histoire Quantitative*

*Université de Caen*

*Esplanade de la paix*

*14032 Caen cedex*

*laurentjoly1@yahoo.fr*